

Accroître la transparence et l'information sur la connectivité numérique

Connaître sa connectivité : les cartes des réseaux fixe et mobile

À l'heure où l'amélioration de la connectivité fixe et mobile des territoires est devenue un besoin urgent, l'Arcep a renforcé sa démarche de transparence envers les utilisateurs et plus largement les élus et les acteurs de déploiement des réseaux. L'objectif : leur **permettre de suivre au plus près le niveau de couverture et l'avancée des déploiements des réseaux fixes et mobiles.**

Ces travaux s'inscrivent dans la démarche de « régulation par la *data* (donnée) » de l'Autorité, un nouveau mode d'action qui complète les outils traditionnels du régulateur. Son principe : **utiliser la puissance de l'information, provoquer un choc de transparence, pour réorienter la concurrence que se livrent les opérateurs, afin que celle-ci porte non seulement sur les prix mais aussi sur la couverture et les performances des réseaux.**

Pour ce faire, en se fondant sur son pouvoir de recueil de données auprès des opérateurs, qui a été renforcé avec la loi pour une République numérique et la loi dite « montagne », **l'Arcep publie depuis 2017 des cartes des réseaux mobiles et fixes. Ces cartes interactives sont disponibles à tous sur internet.** Elles présentent une série d'information en termes de couverture et de performance du réseau à une échelle locale.

De plus, grâce aux dispositions spécifiques concernant les cartes de couverture introduites par la loi pour une République numérique, **l'Autorité met en *open data* ses productions chiffrées et cartographiques.** Cette ouverture des données doit permettre à des acteurs tiers de s'en saisir, de les discuter, d'y ajouter de la valeur et de produire des outils innovants, plus pertinents encore pour les utilisateurs.

Ainsi, en informant les utilisateurs sur la couverture et la qualité de chaque opérateur, ces derniers pourront faire des choix plus éclairés qui inciteront les opérateurs, pour les fidéliser ou les attirer, à investir pour améliorer la couverture et la qualité de leurs réseaux sur l'ensemble du territoire, enclenchant ainsi un cercle vertueux. De même, l'ensemble de ces outils, **en permettant aux élus de poser un diagnostic sur l'aménagement numérique de leurs territoires, peut contribuer à l'élaboration de politiques publiques ciblées.**

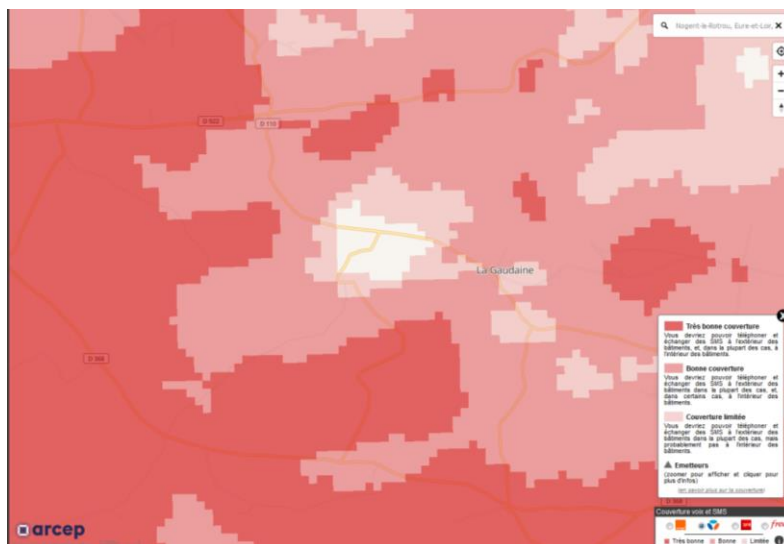
Les outils développés par l'Autorité ont été pensés dès le départ pour être évolutif, ils ont ainsi vocation à être **régulièrement améliorés et affinés, dès 2018.**

Enfin cette démarche de régulation par la donnée **complète et contribue à l'action de l'Autorité en matière de contrôle du respect par les opérateurs de leurs obligations en matière de déploiement fixe et mobile.** Elle permet en outre à l'Autorité, grâce aux retours des utilisateurs et des élus, de **mieux cibler cette action de contrôle.**

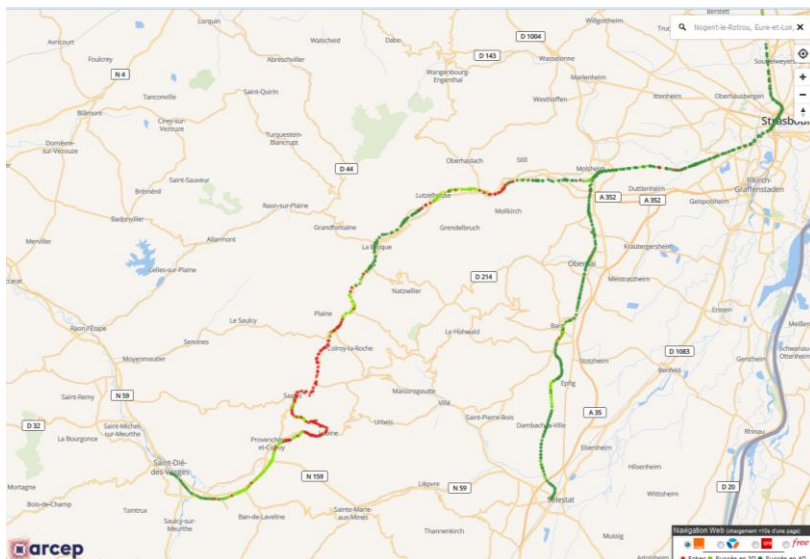
1. Les cartes de couverture mobile

Outil du quotidien, le mobile tend à devenir le principal moyen d'accès des Français aux communications et à Internet, et leurs attentes en la matière sont fortes. C'est pourquoi les cartes de couverture mobile constituent une source d'information essentielle pour les consommateurs comme pour les élus.

Depuis septembre 2017, l'Arcep publie, sur son **site internet monreseau mobile.fr**, des cartes de couverture mobile. Elles permettent de **comparer les zones couvertes par les opérateurs mobiles en services voix et SMS (2G) avec quatre niveaux de couverture** (très bonne couverture, bonne couverture, couverture limitée, pas de couverture). **Les cartes de couverture de l'internet mobile (3G et 4G) sont également publiées sur ce site.** Ces cartes, issues de simulations numériques, sont fournies par les opérateurs et contrôlées régulièrement par l'Arcep, qui réalise des campagnes de mesures sur une partie significative du territoire, renouvelée chaque année.



L'Arcep publie également sur monreseau mobile.fr les **résultats de l'enquête sur la qualité des services mobiles** qu'elle mène chaque année. Pour cette enquête dont le périmètre a été significativement élargi en 2017, plus d'un million de mesures ont été réalisées, aussi bien dans les lieux de vie que dans les transports : **plus de 1.000 villes en zones urbaines comme rurales, tous les TGV, trains Intercités, RER et Transiliens et 50 lignes TER, toutes les autoroutes et 20 axes routiers secondaires, ainsi que tous les métros en France métropolitaine.**



La **publication de l'ensemble des données regroupées sur monreseau mobile.fr, en particulier les cartes de couverture, en open data**, permet à tout acteur de développer des comparateurs de couverture, et à chacun de se réapproprier ces données.

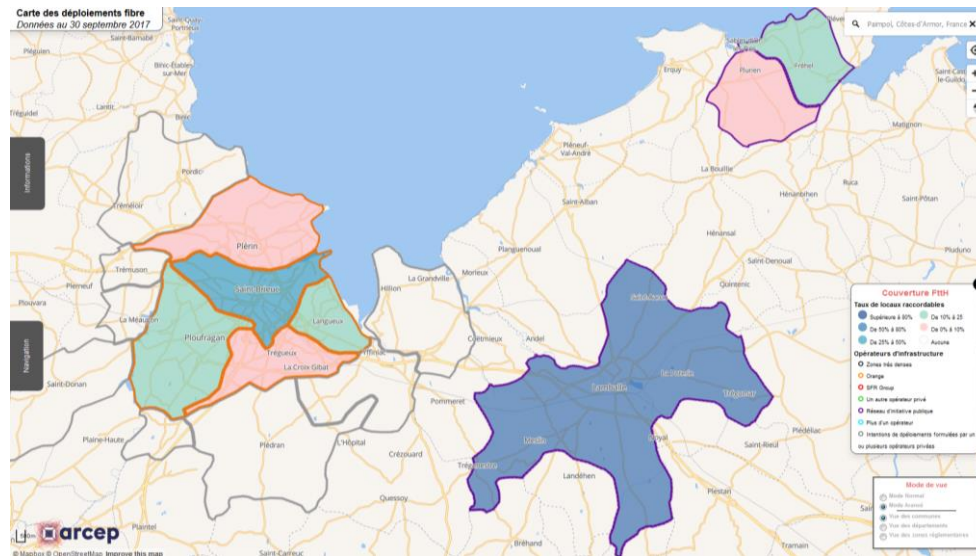
Ces cartes de couverture enrichies constituent, au-delà de la transparence, un point de départ : en identifiant les zones de couverture limitée, un diagnostic est posé, permettant de cibler précisément les besoins de couverture à l'avenir afin que chacun puisse bénéficier d'une « bonne couverture ».

Au-delà de cette première étape, l'Arcep souhaite continuer à faire évoluer les éléments cartographiques et les publier sur monreseau mobile.fr. Ainsi, courant 2018, **l'Autorité publiera, pour la première fois, les cartes de couverture pour les départements d'Outre-mer, y compris les cartes enrichies pour les services voix et SMS, et des données de qualité de service mobile sur ces mêmes départements** et a également pour objectif d'enrichir les cartes de couverture des services data, et notamment **les cartes 4G**. Au-delà, l'Arcep souhaite explorer l'opportunité d'une réutilisation des données des **acteurs du crowdsourcing** (production participative) dans ses travaux et dans ses propres outils, afin de gagner en précision et de coller au plus près de l'expérience des utilisateurs.

2. Carte de couverture fixe

Le plan France très haut débit a lancé une dynamique de déploiement de réseaux fixes très haut débit sur l'ensemble du territoire, à laquelle contribuent opérateurs et collectivités. Il est donc important, pour les utilisateurs, mais aussi l'ensemble des acteurs du déploiement de ces réseaux, de pouvoir suivre l'avancée de la connectivité fixe dans les territoires.

Depuis fin 2017, l'Arcep publie sur son site <http://cartefibre.arcep.fr> une **carte navigable présentant, commune par commune, l'avancement des déploiements en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH)**. Cette carte permet aux acteurs du déploiement des réseaux fixes (élus, porteurs de réseaux d'initiative publique, opérateurs) de **visualiser le niveau de couverture de chaque commune**, chaque département, chaque zone règlementaire (zone très dense, zone moins dense....) et **d'identifier l'opérateur qui déploie, sur l'ensemble du territoire français** (métropolitain comme en Outre-mer).



L'ensemble des données est publié en *open data*, en application de la loi pour une République Numérique, permettant d'établir un **diagnostic de couverture à l'échelle d'une agglomération ou de la région par exemple**. L'Arcep va progressivement enrichir cet outil au cours du premier semestre 2018 en détaillant l'avancée des déploiements du réseau FttH à une **maille de réseau infra communale**.

Courant 2018, l'Autorité publiera une **carte complète de l'accès à l'internet par l'ensemble des réseaux fixes**. Avec cette carte, **tout utilisateur pourra visualiser, à son adresse, toute une série d'informations : technologie(s) disponible(s)** (FttH mais aussi réseau cuivre modernisé, 4G fixe, très haut débit radio, satellite), **opérateurs proposant un service, niveau de débit dont dispose le logement ou l'entreprise, état des déploiements en cours et date de disponibilité des réseaux à venir**. L'ensemble de ces données sera également **disponible en open data**.

Plus d'information

- L'Arcep et les territoires : <https://www.arcep.fr/territoires>
- #accélérons – la régulation de l'Arcep au service des territoires connectés : https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/territoires_connectes_GRACO-2018_4P_dec2017.pdf
- Rapport « territoires connectés » de l'Arcep, édition 2018 : https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-GRACO-2018_dec2017.pdf
- L'Arcep et la régulation par la data : https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/regulation-par-la-data-161017-HD.pdf
- Cartes de couverture mobile : <http://monreseau mobile.fr>
- Observatoire des déploiements mobiles en zones peu denses : <http://www.arcep.fr/zones-peu-denses>
- Carte des déploiements du réseau fibre : <http://cartefibre.arcep.fr>